

Habilitation Electrique non électricien

Recyclage Module BO/HO/HOV

Personnel concerné

Personnel désigné

Pré – requis

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage

Durée

1 jour avec évaluations

Effectif

10 stagiaires

Validité

Recyclage obligatoire tous les 3 ans

Règlementation: Article R.4544-10 du code du travail
Norme NF C 18-510

Objectif :

- Réactualisation des savoirs et savoir-faire

Matériels pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques, films
- Installations de l'entreprise, installations électriques pédagogiques du centre de formation, tableaux électriques pédagogiques
- Macarons, cadenas, banderoles, coffret de chantier, VAT...

Programme :

Savoir et savoir-faire :

- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 »
- Citer les équipements de protection collective
- Citer les équipements de protection individuelle et leurs fonctions
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Evaluation : théorique et pratique

A l'issue de la formation, le formateur formulera un avis, aidant ainsi l'employeur à définir le contenu du titre d'habilitation.

Les stagiaires se présenteront à la formation munis de leur équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité...)